



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0302

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets**

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0302**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application de l'article L 2224-17-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est présenté par le Président à l'assemblée délibérante et est destiné, notamment, à l'information des usagers.

Le rapport et l'avis du Conseil de la Métropole de Lyon sont mis à la disposition du public.

Le Conseil municipal de chaque commune située sur le territoire de la Métropole de Lyon est destinataire du rapport annuel adopté par le Conseil de la Métropole.

Le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés tel que présenté comporte, notamment, les indicateurs techniques et financiers, quantitatifs et qualitatifs, prévus à l'article D 2224-1 et à l'annexe XIII du CGCT.

I - Pour la prévention et la collecte des déchets

Le rapport rend compte de la politique et des actions menées par la Métropole en sa qualité d'autorité organisatrice et de maître d'ouvrage du service au cours de l'année 2019 :

- un indice de réduction des déchets ménagers et assimilés produits par an et par habitant : - 5,5% de 2010 à 2019 (de 414,1 à 391,2 kg par habitant). L'objectif national fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte : - 10 % de 2010 à 2020,

- une diminution des quantités de déchets ménagers assimilés produits par habitant (- 1,1 % de 2018 à 2019) avec une augmentation de la quantité de verre collecté par habitant (+ 1,1 %), une baisse des ordures ménagères résiduelles produites par habitant (- 2,1 %) et une baisse des emballages légers et papiers collectés par habitant (- 3,5 % de 2018 à 2019), dans un contexte de perturbations importantes du service (grèves des agents de la collecte en mars/avril 2019),

- le développement des silos de surface de proximité pour la collecte des emballages légers et des papiers, dans la continuité des actions initiées en 2015 : + 32 silos par rapport à 2018,

- l'augmentation de 2 % des tonnages collectés en déchèterie avec une augmentation des papiers/cartons (+ 6 %) et des encombrants (+ 7 %). La quantité des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) collectés se stabilise (+ 1 %). La fréquentation des déchèteries a encore augmenté (+ 1,2 % par rapport à 2018), avec 2 206 087 passages enregistrés.

Dans la continuité des actions mises en place depuis 2016, on peut noter le développement de dispositifs de collecte complémentaires aux déchèteries assurant un service de proximité aux usagers :

- 174 points de collecte spécifique des sapins (244 t, - 3 %),

- 11 points de collecte saisonnière de végétaux sur des communes éloignées des déchèteries fixes (626 t, + 17 %),

- une déchèterie fluviale (174 t, + 2,3 %),

- 9 déchèteries mobiles sur Lyon et Villeurbanne pour la collecte des déchets en carton, bois, métaux, des meubles, des petits appareils en mélange et des encombrants (157 t).

La Métropole est, de plus, lauréate de l'appel à candidature pour l'extension des consignes de tri et pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et papiers graphiques (Citeo).

Les actions engagées en matière de prévention des déchets se poursuivent :

- 12 déchèteries équipées en espace "donneries" représentant 306 t de dons acheminés vers les structures de l'économie sociale et solidaire,
- le développement du compostage collectif avec la mise en place de 84 projets de compostage partagé, au pied des immeubles, à l'échelle d'un quartier ou au sein d'écoles du territoire (+ 10 % entre 2018 et 2019),
- la lutte contre le gaspillage alimentaire avec 20 interventions sur le territoire,
- le bilan du projet "zéro déchet-zéro gaspi" avec les 20 familles volontaires sur Vaulx en Velin : réduction de 30 % de la quantité de déchets ménagers produits.

II - Pour le traitement des déchets

La priorité a été donnée à la valorisation matière et énergétique pour le traitement des déchets ménagers et assimilés (taux de valorisation : 92 %) :

- 61 % des déchets orientés vers la valorisation énergétique, soit 324 803 t (ordures ménagères résiduelles, refus de tri de la collecte sélective, déchets diffus spécifiques), soit - 3,5 % par rapport à 2018,
- 31 % des déchets orientés vers la valorisation matière : recyclage, régénération ou compostage ; remblaiement (165 997 t de déchets en provenance des déchèteries ou de la collecte sélective - verre, emballages légers et papiers),
- 8 % des déchets orientés vers le stockage, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2018 (délestage des unités de valorisation énergétique en période de grève des agents de la collecte suite au blocage des 2 unités de traitement et valorisation énergétique). En 2019, 85 % des déchets stockés proviennent des déchèteries (38 553 t d'encombrants et de gravats n'ayant pu être valorisés),
- performance de recyclage des emballages stable (51,6 % contre 48,8 % en 2018), malgré les perturbations du service, mais encore éloignée de l'objectif de 75 %. Plusieurs facteurs expliquent ces résultats : gestes de l'habitant, process vieillissant des centres de tri (avant la mise en service du centre Paprec), incendie du centre de tri Nicollin et exigences renforcées des filières de recyclage compte tenu du contexte mondial tendu (avec une quantité de matériaux à recycler plus importante que les capacités des usines françaises et européennes, notamment sur la filière papetière),
- valorisation de 72 844 t de sous-produits d'incinération des déchets ménagers et assimilés (métaux ferreux et non-ferreux, mâchefers),
- indice de réduction des déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage avec une base 100 en 2010 : - 28 %. L'objectif fixé par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte est une baisse de 30 % de 2010 à 2020. Cet indice est directement lié au recours au stockage en période de délestage des unités de valorisation énergétique.

III - Pour les actions limitant l'impact des activités sur l'homme et l'environnement

- à la collecte, en régie :

- . stabilisation des résultats de la fin de la pratique accidentogène du "fini-parti",
- . déploiement d'une nouvelle gamme de chaussures de sécurité,
- . pérennisation du parcours éboueur-conducteur visant à valoriser les agents et à diminuer la pénibilité,
- . campagnes de formation des encadrants aux risques psycho-sociaux,

- actions pour limiter l'impact sur l'homme et l'environnement :

- . vers des véhicules de collecte propres : 76 véhicules en service à fin 2019 (+ 12 % par rapport à 2018),
- . dans les 2 unités de valorisation énergétique :

- certifications ISO 14 001 et ISO 50 001 (relatives aux exigences du management environnemental ; alimentation du chauffage urbain et production d'électricité ; performances énergétiques et économies d'énergie),
- 24 720 foyers alimentés par l'électricité produite,
- alimentation de réseaux de chaleur (30 000 équivalents-logements),
- grâce à la valorisation matière : des matières premières préservées et des économies en équivalents CO₂.

Enfin, la Métropole a poursuivi ses actions solidaires, à savoir :

- le versement d'une subvention de 6 176 € à l'Association française contre les myopathies (AFM) calculée en fonction des quantités de papiers, journaux et magazines collectés tout au long de l'année,
- le versement de 94 703 € à la Ligue contre le cancer grâce à la collecte du verre,
- la remise de 653 t de vêtements collectés au profit de l'entreprise solidaire Le Relais (Emmaüs) et du Foyer Notre-Dame des sans-abris.

IV - Pour le bilan financier

- dépenses du service : 135 400 000 € HT, 145 000 000 € TTC (- 2,4 % par rapport à 2018),
- recettes issues des activités : 32 700 000 € HT, 33 700 000 € TTC (+ 31 % par rapport à 2018).

Il est proposé au Conseil de prendre acte de ce rapport relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole pour l'année 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Le conseil d'exploitation de la régie du budget annexe de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Vu l'avis de la CCSPL ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Prend acte des éléments détaillés du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole pour l'année 2019.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.